





## Fusion des corps d'inspection

La fusion des corps d'inspection (IEN et IA-IPR) est en préparation. En lien avec la loi Rilhac et la création des CMI2D, les orientations du Grenelle visent à recentrer les missions des personnels d'inspection sur « *l'accompagnement personnalisé des équipes dans le cadre du PPCR* », autrement dit exercer la pression sur les personnels par l'évaluation permanente pour qu'ils mettent en place les contre-réformes gouvernementales.

**Lors du CTM du 12 juillet 2021, seule la FNEC FP-FO n'a pas voté pour la fusion des grilles des corps d'inspection qui prépare la fusion des corps. Elle exige le maintien des statuts particuliers des personnels et la revalorisation des carrières sans contrepartie.**

## RH de proximité

L'engagement n°10 du Grenelle prévoit « *le déploiement de la RH de proximité en académie* ». Des « *plans d'action sont matérialisés par les feuilles de route RH des académies pilotées par les Recteurs* ». La carrière des agents serait ainsi « *managée* » par ces DRH d'une École territorialisée.

**C'est un basculement. La FNEC FP-FO refuse la marche à la privatisation de l'École qui se prépare, revendique l'arrêt des dispositifs RH de proximité et des feuilles de route locale RH.**

## Obligations réglementaires de service

Alors que le gouvernement cherche à imposer ce nouveau « *management* », la question des obligations réglementaires de service des personnels revêt une importance particulière.

Rappelons que le décret Hamon du 20 août 2014 a instauré dans le second degré « *des missions liées* », pour imposer de nouvelles missions non rémunérées dans le cadre de l'horaire fonction publique (1607 h). Lors du CTM du 27 mars 2014, FO a voté contre tandis que SGEN-CFDT et UNSA ont voté pour. La FSU s'est abstenue.

**Les syndicats de la FNEC FP-FO interviennent sans relâche pour faire respecter les obligations réglementaires de service contre l'augmentation du temps de travail.**

## Continuité pédagogique

A travers l'engagement n°11 du Grenelle « assurer une continuité pédagogique efficace », le gouvernement veut imposer le télé-enseignement, les heures supplémentaires pour remplacer les enseignants absents ou le recours aux AED qui encadreraient des « cours en ligne ».

La FNEC FP-FO rappelle que le télé-enseignement n'existe pas et qu'il appartient au ministère de recruter les personnels en nombre suffisant pour assurer les remplacements.

## CLASSE VIRTUELLE: PREMIERS PAS



## Des personnels administratifs ! Pas des chat-bots !

L'engagement n°6 du Grenelle prévoit de « déployer l'espace numérique Colibris pour simplifier les démarches des personnels en favorisant la dématérialisation ». La FNEC FP-FO refuse que des robots informatiques remplacent des personnels administratifs sous statut, indispensables au bon fonctionnement du service public. Elle refuse les « dispositifs d'application numérique dédiés au remplacement des professeurs absents » de type Andjaro.

La FNEC FP-FO revendique les créations de postes nécessaires et l'arrêt de suppressions/fusions de service.

## Défense inconditionnelle du statut ! On peut faire obstacle à ces néfastes projets !

Du PPCR au Grenelle, en passant par la Loi de refondation, ses décrets Peillon, Hamon et la Loi Blanquer dite pour une école de la confiance... le puzzle pour remettre en cause le statut et engager la privatisation de l'école est en place. Les dernières annonces d'E. Macron, qui veut faire de l'expérimentation marseillaise la norme, en finir avec les concours et « l'emploi à vie », vont dans ce sens. **Oui, mais...**

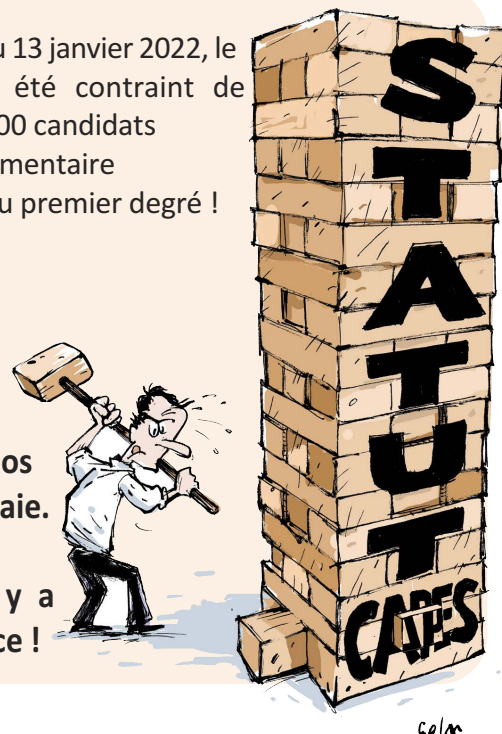
♦ Les EPSF (Etablissement Public des Socles Fondamentaux) de la loi Blanquer fusionnant l'école élémentaire et le collège ont été repoussés !

♦ Le gouvernement Macron a été dans l'impossibilité d'imposer sa réforme des retraites et la destruction du code des pensions !

♦ Face à la grève du 13 janvier 2022, le gouvernement a été contraint de recruter plus de 800 candidats sur la liste complémentaire des enseignants du premier degré !

Ces exemples montrent que la mobilisation en défense du statut et de nos revendications paie.

La FNEC FP-FO y a pris toute sa place !



La FNEC FP-FO, contrairement à d'autres organisations, a refusé PPCR, la loi Peillon de refondation, les décrets Hamon, la loi Blanquer et continue de refuser les attaques statutaires du Grenelle. Elle informe, réunit et mobilise les personnels pour la défense des revendications. La FNEC FP-FO invite les personnels à se saisir des élections professionnelles pour défendre leur statut en votant et faisant voter du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 pour la FNEC FP-FO et ses syndicats !